

CEINTURE DE SÉCURITÉ

Plus du quart des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés. Pour les passagers arrière seulement, ce taux grimpe à plus de 35%.

FAITS

QUOI?

- Chaque année, en moyenne, de 2017 à 2021, il y a eu, parmi les conducteurs ou passagers de véhicules de promenade qui ne portaient pas la ceinture de sécurité :
 - **50** décès (27 % des décès causés par les accidents de la route);
 - **125** personnes blessées gravement (18 % des personnes ayant subi de graves blessures dans les accidents de la route).
- Le nombre d'infractions liées au non-port de la ceinture de sécurité a été en moyenne de 25 444 chaque année, de 2016 à 2020.

QUI?

- Parmi les occupants d'un véhicule de promenade décédés, le taux d'occupants qui ne portaient pas la ceinture de sécurité est plus élevé chez :
 - les hommes (32 %, contre 18 % chez les femmes);
 - les personnes âgées de 25 à 54 ans (36 %, contre 26 % chez les moins de 25 ans).

QUAND?

- Parmi les occupants d'un véhicule de promenade décédés, le taux d'occupants qui ne portaient pas la ceinture de sécurité est plus élevé lors d'accidents qui ont lieu :
 - le soir, de 18 h à minuit (39 %), et la nuit, entre minuit et 6 h (38 %);
 - le mercredi (29 %), le jeudi (28 %) et le dimanche (41 %).

OÙ?

- Parmi les occupants d'un véhicule de promenade décédés, le taux d'occupants qui ne portaient pas la ceinture de sécurité est plus élevé lors d'accidents qui surviennent :
 - dans un environnement rural (27 %) ou forestier (64 %);
 - dans une courbe (31 %).

➤ Quelques informations supplémentaires

- En 2018, l'amende pour omission du port de la ceinture de sécurité a augmenté, passant de 80 \$ à 100 \$ à un montant de 200 \$ à 300 \$. Ce montant se veut dissuasif pour la clientèle à risque élevé, peu sensible aux messages véhiculant des comportements sécuritaires.
- Les **recherches** démontrent que :
 - le port de la ceinture de sécurité réduit de moitié les risques de décès ou de blessures graves en cas d'accident;
 - si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait chaque année éviter environ 25 décès et réduire de 63 le nombre de personnes blessées gravement.

➤ Solutions/actions à privilégier

Poursuivre la sensibilisation et diffuser le message suivant qui inclut la notion de passager arrière :
« **Attachez-vous, à l'arrière comme à l'avant.** »

Sensibiliser la population au fait que le non-port de la ceinture de sécurité est souvent associé à d'autres comportements dangereux sur la route (excès de vitesse, alcool au volant, etc.).

Sensibiliser les usagers au fait que les conséquences d'un accident survenant sur une route peu fréquentée sont aussi graves que celles d'un accident qui se produit sur une route achalandée.

Sensibiliser les usagers au fait qu'un passager non attaché devient un réel danger pour les autres occupants du véhicule en cas d'impact.

Conscientiser les usagers au fait que, même si le conducteur est seul à bord, la décision de ne pas s'attacher augmente le risque de blessures et de décès et pourrait entraîner des répercussions pour d'autres personnes, comme les membres de sa famille et ses proches.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité